



**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0298

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2014 et son programme d'investissement 2014-2015 - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0298**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution de subventions à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2014 et son programme d'investissement 2014-2015 - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Créée en 2001 sous le nom de LyonIX, l'association Rezopole a pour vocation de favoriser le développement du réseau internet à Lyon et en Rhône-Alpes, en particulier son usage en améliorant la qualité du réseau internet très haut débit. Elle répond aux besoins de développement des territoires en matière de technologies de l'information et de la communication, en mettant à leur disposition des infrastructures réseaux et services connexes destinés à optimiser la rapidité et la fiabilité du trafic internet local.

Plus spécifiquement, l'association Rezopole gère deux nœuds d'échanges internet ou Global internet eXchange (GIX) sur l'agglomération, et propose à ses membres un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un taux de disponibilité supérieur à 99 %.

Les membres de Rezopole sont des grands comptes, des opérateurs télécom, des sociétés de services informatiques.

Les bénéfices apportés par le GIX Rezopole pour la filière télécom de l'agglomération lyonnaise sont multiples : mise en concurrence des opérateurs, baisse des coûts pour les communications internet locales, amélioration du contenu et des services proposés par les opérateurs télécom localement.

Pour les entreprises et le tissu économique local (Sanofi Pasteur, Cegid, etc.), cela permet de bénéficier des tarifs concurrentiels de transit internet disponibles sur Rezopole. Enfin, les GIX permettent à des opérateurs télécom locaux de proposer des offres aux PME et TPE plus compétitives.

Rezopole est également présent dans l'animation de la filière internet et télécommunication sur Lyon et la Région Rhône-Alpes, en organisant des événements à destination des acteurs locaux (déjeuners d'affaires, rencontre entre techniciens et commerciaux télécom, animation de groupes d'utilisateurs).

Enfin, l'association propose plusieurs services dont le guichet d'information télécom. Cet outil est une plate-forme d'information et de mise en relation des acteurs économiques à la recherche d'offres internet et télécom, avec des prestataires de services qui peuvent répondre à cette demande sur un territoire précis.

**a) - Objectifs**

La disponibilité d'offres concurrentielles en matière de communication électroniques à très haut débit (THD) est essentielle pour l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises. C'est la raison pour laquelle, la Communauté urbaine de Lyon a pris la compétence réseaux de communication électronique en 2010, et a adopté, en octobre 2012, une stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire à horizon 2019. Cette stratégie poursuit, entre autres objectifs, celui de disposer d'une réelle ouverture concurrentielle des réseaux mis en œuvre sur le territoire de l'agglomération.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Communauté urbaine souhaite soutenir l'existence sur le territoire de l'agglomération, d'un service supplémentaire comme le nœud d'échange internet (GIX). Il permet d'assurer la concurrence, la disponibilité de l'offre internet et une optimisation de son usage en termes de coûts, rapidité et fiabilité du trafic internet local.

Plus généralement, les nœuds d'échange régionaux dynamisent le secteur des technologies de l'information (fournisseurs d'accès et d'applications hébergées, hébergeurs et éditeurs de logiciels, etc.) sur le territoire, en favorisant le retour des emplois hautement qualifiés sur Lyon et en Rhône-Alpes.

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan**

Par délibération n° 2013-3517 du Conseil du 18 février 2013, la Communauté urbaine a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2013.

L'association Rezopole a mené durant l'année l'ensemble des actions inscrites à son programme dont le bilan est le suivant :

- en 2013, Rezopole a développé ses activités en Rhône-Alpes et a étendu son rayon d'action au niveau national et international : accueil des premiers membres sur les nœuds d'échange Internet de Grenoble et de Valence, un premier événement "Cloud" avec le Cluster Edit à Grenoble, soutien aux structures souhaitant mettre en place des infrastructures Internet dans d'autres villes en France ainsi qu'en Afrique,
- l'année 2013 s'est caractérisée aussi par une croissance de son activité par rapport à 2012 : 82 membres connectés en 2013, soit 16 de plus qu'en 2012. Depuis 2001, année de sa création, Rezopole s'est développée régulièrement mais avec une nette accélération depuis 5 ans,
- en dehors de la mise en place, de la gestion et de la supervision des GIX, Rezopole propose aux acteurs économiques de la Région Rhône-Alpes un certain nombre d'animations, de services et d'outils. Ainsi, 15 événements ont été organisés en 2013, enregistrant + 15 % de personnes présentes (déjeuners d'affaires entre les acteurs du monde de l'internet rhônalpin, réunions d'information plus généralistes, réunions techniques des utilisateurs des infrastructures que l'association gère),
- Rezopole a développé un nouvel outil depuis 2011, le Guichet d'information télécom (GIT). Celui-ci permet de faire connaître l'offre télécom d'un secteur géographique, d'accompagner de nouveaux entrepreneurs dans leur démarche d'implantation et de contribuer au développement du très haut débit et du réseau d'un territoire. Ce guichet télécom a été pleinement déployé en 2012 et a continué son action en 2013,
- concernant spécifiquement le territoire de la Communauté urbaine, Rezopole a accompagné des projets internet et télécom : notamment, l'association a participé à l'organisation d'un événement international à Lyon autour de l'internet (Blend), a collaboré avec les développeurs économiques notamment sur la ZI La Mouche, Saint Genis Laval, etc. et pour l'implantation de grandes entreprises sur le territoire communautaire.

#### **c) - Programme d'actions pour l'année 2014 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions de Rezopole pour 2014 s'articule autour des actions suivantes :

- continuer le déploiement des GIX au niveau régional : ouverture d'un 3° GIX sur le territoire de la Communauté urbaine (à Limonest) en juin 2014 (un 4° est à l'étude à l'aéroport Saint exupéry), un GIX à Annecy, un GIX à Roanne. De plus, Rezopole appuie la création de GIX à Nantes, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Aix en Provence, afin de rééquilibrer l'offre régionale par rapport aux GIX parisiens,
- continuer le déploiement opérationnel du guichet télécom en partenariat avec l'Espace numérique entreprises pour améliorer le service en proposant un outil de diagnostic de manière à mieux qualifier le besoin de l'entreprise. Il devrait permettre de constituer une première brique dans le programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises prévu dans la stratégie très haut débit de la Communauté urbaine,
- continuer en 2014 l'organisation d'événements en direct tels que les Aperezo, les RUG et les TelDej. Rezopole apporte dans ces actions tout son savoir-faire pour l'organisation et sa connaissance (base de plus de 6 000 contacts) du secteur informatique,
- par ailleurs, le plan prévisionnel d'investissement de l'association concerne à la fois le renouvellement du parc informatique et réseaux existant, la mise à niveau de certaines installations (exigences plus fortes en termes de débit) et l'acquisition de matériels nouveaux pour un déploiement plus large (notamment l'ouverture de LyonIX 3). Ce plan pluriannuel représente un montant total de 220 000 €, répartis sur 2014 et 2015.

3 partenaires publics sont sollicités pour participer au financement de ce plan d'investissement : la Région Rhône-Alpes à hauteur de 100 000 €, la Communauté urbaine à hauteur de 90 000 € et le Grand Roanne (Communauté d'agglomération) à hauteur de 10 000 €.

**Budget prévisionnel de fonctionnement 2014**

	Financeurs	Prévisionnel 2014 (en €)
<b>Recettes</b>		
	Communauté urbaine de Lyon	70 000
	Région Rhône-Alpes	80 000
	Agence Nationale de la Recherche	
	Métropole Grenobloise	
	vente de services	183 474
<b>Total</b>		<b>333 474</b>
<b>Dépenses</b>		
	gestion des GIX	
	- charges salariales	101 160
	- charges externes	105 000
	Développement des GIX Lyonnais	
	- charges salariales	47 770
	- charges externes	33 500
	Guichet d'information télécom	
	- charges salariales	30 910
	- charges externes	15 134
<b>Total</b>		<b>333 474</b>

**Budget prévisionnel d'investissement 2014 et 2015**

	Financeurs	Prévisionnel 2014 et 2015 (en €)
<b>Recettes</b>		
	Communauté urbaine de Lyon 2014	45 000
	Communauté urbaine de Lyon 2015	45 000
	Région Rhône-Alpes 2014	50 000
	Région Rhône-Alpes 2015	50 000
	Grand Roanne 2014	10 000
	vente de services	20 000
<b>Total</b>		<b>220 000</b>
<b>Dépenses : achat de matériel télécom :</b>		
	- commun aux territoires desservis	60 000
	- dédié Communauté urbaine de Lyon	90 000
	- dédié Roanne	10 000
	- dédié Saint Etienne	20 000
	- dédié Grenoble	20 000
	- dédié Valence	20 000
<b>Total</b>		<b>220 000 €</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole pour son programme d'actions 2014, et à l'attribution d'une subvention d'équipement de 90 000 € au titre du programme d'investissement de Rezopole pour les exercices 2014 et 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le soutien au programme d'investissement 2014-2015 de l'association Rezopole.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, sur l'opération n° 0P02O1577 pour un montant de 90 000€ en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 45 000 € en 2014,
- 45 000 € en 2015.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Rezopole au titre de son programme d'investissement 2014-2015,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'actions 2014,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**5° - Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 204 21 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 45 000 € en 2014,
- 45 000 € en 2015.

**6° - Le montant** à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O1577.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**